

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 FEVRIER 2021**

Le 22 février 2021 à 18H00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine OLLIVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/02/2021

Étaient présents : Madame Martine OLLIVIER, Maire, Marc LECOINTRE, Sylvie FRANCO, Laurent CELLARIER, Isabelle GONNARD, adjoints, Pierre SEUX, Isabelle PALLUY, Jean-Marc JANIN (arrivé à 19h00), Jean-Michel SIMON, Alisson SEGEALET, Danielle COURBON, David BARRALLON, Emmanuelle GAGNERE Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Jean-Marc JANIN à M. Pierre SEUX
Mme Nathalie SIDI ATMANE à Mme Isabelle GONNARD
M. Christophe CHEMEL à M. Marc LECOINTRE

Excusé :

Absent :

Mme Danielle COURBON a été élue secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 3 février 2021 et signature du registre des délibérations.

- **Approbation des comptes administratifs 2020 :** délibération est prise à l'unanimité pour approuver les écritures du compte administratif 2020 et les résultats définitifs des budgets primitifs, principal et locaux commerciaux, dressés par Madame le Maire.
- **Affectation des résultats de l'exercice 2020 :** considérant les excédents de fonctionnement de l'exercice 2020, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit sur les budgets 2020 :
 - BUDGET COMMUNAL :
 - 150 000 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté
 - et 150 039.30 € au compte 1068 investissement
 - BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX :
 - 18 980.40 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté
- **Approbation des comptes de gestion de Monsieur le trésorier principal des finances d'Annonay :** approbation à l'unanimité des écritures du compte de gestion de Monsieur le trésorier principal des finances d'Annonay pour l'exercice 2020 en ce qui concerne le budget communal et le budget locaux commerciaux.
- **Vote des subventions aux associations :** délibération est prise à l'unanimité pour approuver le montant des subventions attribuées aux associations pour 2021.

Arrivé M. Jean-Marc JANIN (19h00)

- **Vote du taux des 2 taxes directes locales pour l'exercice 2021 :** délibération est prise à l'unanimité, afin d'augmenter les taxes foncières de 1.5% pour l'année 2021 :
 - * Foncier bâti : **16.93 %**
 - * Foncier non-bâti : **92.63 %**

- **Acquisition bien immobilier rue de l'Aubépine** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 octobre 2020 pour la vente d'une bâtisse à Eterpas. Cette bâtisse est mitoyenne et menace ruine. Une partie appartient à la commune de St Cyr et une partie est en indivision. Contrairement à ce qui avait été convenu, les futurs acquéreurs, vu les coûts élevés de rénovation, ne souhaitent plus acquérir cette bâtisse. Ce bâtiment pouvant présenter un danger à terme pour la sécurité publique, Madame le Maire propose que la commune se porte acquéreur de la partie en indivision. La valeur vénale de la parcelle a été estimée à 8 000€ par les Domaines et les copropriétaires acceptent cette proposition. Délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'acquisition de ce bien immobilier de 50 m² situé sur la parcelle B867 pour un montant de 8 000 €. Les frais d'acquisition seront à la charge de la commune.

- **Exonération / remise de loyer bar de la Place** : suite aux directives sanitaires le bar a subi la fermeture de son activité débit de boissons, depuis novembre 2020 ce qui a entraîné une perte de son chiffre d'affaires. Le gérant sollicite une remise gracieuse de loyers puisqu'aucune aide de l'Etat n'est attribuée du fait de la reprise récente. Compte tenu des circonstances particulières, délibération est prise à l'unanimité pour accorder une remise gracieuse pour le loyer du mois de mars 2021.

Ajout délibération :

- **Vidéoprotection Aire de jeux – demande de subvention Région** : afin de compléter la surveillance du village, délibération est prise à l'unanimité pour accepter la mise en place d'une caméra supplémentaire au niveau de la nouvelle aire de jeux à proximité de l'école publique et solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Vidéoprotection ZI Rue de l'Industrie – demande de subvention Région** : afin de compléter la surveillance du village, délibération est prise à l'unanimité pour accepter la mise en place d'une caméra supplémentaire au niveau de l'entrée/sortie de la ZI Rue de l'Industrie et solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Nature et durée des Autorisations Spéciales d'Absence** : sous réserve des nécessités de service, délibération est prise à l'unanimité pour faire bénéficier aux agents, au titre de l'année civile, des autorisations spéciales d'absence suivant les tableaux du centre de Gestion, à compter du 22 février 2021.

- Urbanisme :

Déclaration Préalable :

CIZERON Marie-Noël – 620 Chemin de la Pinée – piscine hors sol

SARL NRGIE CONSEIL – 14 Rue du Châtelet – panneaux photovoltaïques

GACHE Serge – 15 Allée du Béchet – Abri de jardin

Certificat d'urbanisme :

Me Benjamin De L'HERMUZIERE -B 53

Me Bertrand SERVE – B2003

Me Olivier COURTES LAPEYRAT – B216

Me Olivier COURTES LAPEYRAT – B2106

Permis de construire :

MEYRAND Samuel – 14 Rue des Vignes – Rénovation hangar en habitation

BRUN Elodie – 19 rue des Acacias Lot A – Maison individuelle

LOPES PEREIRA César – 21 rue des Acacias Lot B – Maison individuelle

LACROIX Marine – Rue des Acacias Lot 1- Maison individuelle

Permis de construire Modificatif :

MOUNIER Mathieu/ DUPRE Lydie – 1582 route de Morel – fermeture garages

- **Questions diverses**

- **Bar de la Place** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande du Bar de la Place pour l'autorisation d'agrandissement temporaire de la terrasse sur l'emplacement des 3 places de parking se situant devant le commerce pour la période de début juin à fin septembre. Un avis favorable est donné à titre gracieux pour cette année avec une fermeture obligatoire à 22h00. Des élus prendront contact avec le gérant pour définir les possibilités d'agrandissement.